

**KEOLIS GRAND PARIS SEINE ORLY**  
**LA JUSTICE DONNE RAISON À LA CGT ET AU DROIT DE GRÈVE !**

***Notre Fédération se félicite de l'ordonnance rendue le 14 septembre 2026 par le tribunal judiciaire de Créteil. Cette décision constitue un sérieux rappel à l'ordre pour KGPSO – KEOLIS Grand Paris Seine Orly – qui avait choisi de contester la légitimité de l'action syndicale de la CGT et de faire peser des menaces sur les salariés souhaitant exercer leur droit constitutionnel de grève.***

Le jugement est clair : l'opposition de KEOLIS à l'alarme sociale et au préavis de grève déposés par la CGT constitue un « *trouble manifestement illicite* ». Le juge rappelle également un principe essentiel : « *il ne revient pas à l'employeur de se faire, lui-même, le juge de la régularité d'un préavis de grève* ».

**La justice condamne et ordonne notamment à KEOLIS :**

- De retirer ses communications contestant le préavis,
- De fournir les informations et formulaires nécessaires à l'exercice du droit de grève, le tout sous astreinte de 500 € par jour de retard.
- A verser 1.500 € à la CGT à titre de dommages et intérêts,
- Aux entiers dépens (*frais de justice*).

Le tribunal relève explicitement que l'employeur s'est opposé de sa propre initiative à l'exercice du droit de grève, « *en menaçant directement les salariés y participant de sanctions* », sans avoir préalablement saisi le juge.

## UNE VICTOIRE JURIDIQUE PORTÉE PAR LA FORCE DE LA MOBILISATION

Pour la CGT, cette victoire juridique ne peut être dissociée de la puissante mobilisation des salariés de KGPSO sur les sites de Vitry et d'Ivry les 10 et 11 septembre derniers !

## 500 GREVISTES + LA CGT + LE DROIT = UNE VICTOIRE !

C'est le résultat de salariés qui ont refusé de céder aux intimidations. C'est le résultat du rapport de force construit collectivement. C'est le résultat d'une CGT qui a refusé de laisser une direction décider à la place de la justice de ce qui est légal ou non.

## MAINTENANT, KEOLIS DOIT CHANGER DE MÉTHODE !

Un dialogue social réel et respectueux doit désormais se mettre en place. Il doit permettre de répondre aux revendications des salariés et de conjuguer au mieux les exigences de nos missions de service public avec l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail.

La CGT restera pleinement mobilisée aux côtés des salariés de KEOLIS. Pour aller plus loin, il faut maintenant renforcer cette force par le nombre : **Se syndiquer, c'est être plus forts pour nos droits, nos salaires et nos conditions de travail.**

## REJOIGNEZ LA CGT !

Montreuil, le 15 septembre 2026

[illegible]